



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0096

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celine GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Complexe sportif de MASSOT : demande de subvention pour l'acquisition d'équipements sportifs
----------------	--

Rapporteur : Guy CHOUVET

Le complexe sportif de Massot offre la possibilité d'exercer de nombreuses activités sportives. Dans le cadre de son amélioration continue et afin d'offrir aux usagers des équipements de qualité, il est prévu d'acquérir du matériel de sonorisation ainsi qu'une cage à lancer pour les disciplines d'athlétisme du lancer de disque, de marteau et de poids.

Le matériel de sonorisation représente un coût HT de 2 596,47 €, l'ensemble cage à lancer, dont la pose, est estimé à 25 000 € HT. Le total du projet s'élève donc à 27 596,47 € HT.

Avant de procéder à l'investissement de ces matériels, il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône Alpes pour un cofinancement à hauteur de 80 % soit un financement de 22 077,17 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 19/06/2025

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement de matériel de sonorisation et l'installation d'une cage à lancer au sein du complexe sportif de Massot,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente demande de financement.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025